



AVIS DE COURSE

Régate Internationale Dinghy 12'
Grade 5C

Du Vendredi 5 Juillet au Dimanche 7 Juillet 2019
Organisé par le YACHTING CLUB DU DER
Port NEMOURS- LAC DU DER
52290 SAINTE LIVIERE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.3 Les règlements fédéraux.
 - 1.4 Le règlement de police du Lac
 - 1.5 Le présent avis de course
 - 1.6 Les règles de classe
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : les bateaux de la classe **Dinghy 12' en bois** en conformité avec les règles de classe Dinghy 12 France.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire par courrier en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **YACHTING CLUB DU DER – Port Nemours – BP 192 – 52104 SAINT-DIZIER CEDEX** ou sur le site internet du club : **www.ycder.com** au plus tard le **30 Juin 2019 et/ou compléter le formulaire le vendredi 5 Juillet au YCDER.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant avant le 30 Juin 2019 | Montant à partir du 1er Juillet 2019 |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| Dinghy 12' solitaire | 70 € | 90 € |
| Paniers Repas pour 2 jours/personne | 17€ | 20€ |
| Repas Samedi Soir personne en plus | 25€ | 30€ |

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
Vendredi 5 Juillet de 9 h à 12 h

5.2 Jours de course

| Date | BRIEFING | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Parcours Type | Observations |
|------------|----------|---|------------------------|------------------|
| 05/07/2019 | 13h00 | 14H00 | côtier et/ou construit | Courses à suivre |
| 06/07/2019 | 9h00 | 10h00 | côtier et/ou construit | Courses à suivre |
| 07/07/2019 | 9h00 | 10h00 | côtier et/ou construit | Courses à suivre |

5.3 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 H00

5.4 Programme à Terre :

| | |
|------------|---|
| 05/07/2019 | 18H30 Pot d'accueil YCDER |
| | Mise à disposition barbecue au Club House |
| 06/07/2019 | Dîner au Club House YCDER |
| 07/07/2019 | Remise des prix après les courses |

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 5 Juillet et affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Construits ou Côtiers

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de deux tours pour avoir enfreint une règle du chapitre 2 est remplacée par une pénalité de un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour constituer une série

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant le plus mauvais score.

Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses plus mauvais scores.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Les trois premiers du classement
- Un prix pour le premier barreur féminin
- Un prix pour le premier dinghy construit avant 2000
- Un prix pour le premier dinghy construit avant 1960

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, sur la jauge et le classement :

Contact Classe Dinghy 12' France : infocontactdinghy12classefrance@orange.fr

Correspondant Dinghy France : Jaap van Hasselt : v.hasselt@scarlife.com

Site internet : <https://www.dinghy.fr/>

